

Edition du 12/07/2021 – Numéro 17

Si les liens ne fonctionnent pas, rendez-vous sur le site internet du CNOM : [ici](https://www.conseil-national.medecin.fr/publications?filters%5Border%5D=score&filters%5Bclassifications%5D%5B130%5D=130)

<https://www.conseil-national.medecin.fr/publications?filters%5Border%5D=score&filters%5Bclassifications%5D%5B130%5D=130>

Nombre moyen de nouvelles hospitalisations quotidiennes

116

📉 -16.6 % en 7j



Nombre moyen de nouvelles entrées en soins critiques quotidiennes

25

📉 -24.2 % en 7j



Suivi de la vaccination

Nombre de personnes ayant reçu au moins une dose

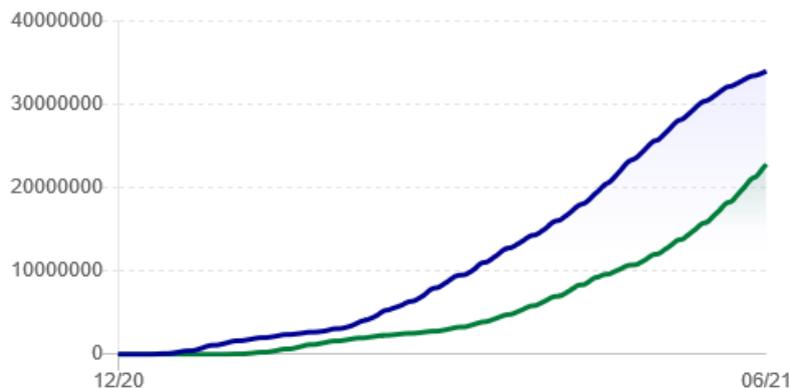
33 945 944

📈 3.6 % en 7j

Nombre de personnes complètement vaccinées

22 802 851

📈 15.6 % en 7j



● Personnes ayant reçues au moins une dose de vaccin

● Personnes complètement vaccinées

Cartes à jour de la date de publication de la Brève – [Cliquer](#) pour les actualiser.

Vaccination Covid-19

Pour toutes questions concernant votre activité en lien avec la vaccination contre la Covid-19, nous vous proposons de vous rapprocher de votre Conseil départemental qui a été destinataire d'un document « Vaccination Covid » répondant aux questions posées.

Ordres, Fédérations et Ministère de la Santé (07/07/2021) « Déclaration commune des acteurs du système de soins pour encourager les professionnels de santé, du soin et de l'accompagnement à la vaccination contre la Covid-19 et engager le Gouvernement à aller vers une obligation vaccinale de ces professionnels » ([lien](#))

Académie nationale de Médecine et de Pharmacie (09/07/2021) « Obligation vaccinale contre la Covid-19, un devoir de santé publique et un engagement démocratique » ([lien](#))

HAS (01/07/2021) « Covid-19 : Intensifier la vaccination des personnes vulnérables et précaires ainsi que des soignants » ([lien](#))

COSV (24/06/2021) « Obligation vaccinale pour les professionnels des secteurs sanitaires et médico-social » ([lien](#))

DGS (28/06/2021) Couverture vaccinale des patients porteurs de maladies chroniques et pathologies à risque de forme grave. La DGS, avec l'Assurance Maladie, met en place un système de coupe-file facilitant la prise de rdv pour ces patients-là (courrier ci-dessous).

ANSM (02/07/2021) « VAXZEVRIA/Covid-19 Vaccine AstraZeneca : Contre-indication chez les personnes ayant des antécédents de syndrome de fuite capillaire (SFC) » ([lien](#))

ANSM (02/07/2021) « Point de situation sur la surveillance des vaccins contre la Covid-19 – Période du 11/06/2021 au 24/06/2021 » ([lien](#))

Académie nationale de Médecine (25/06/2021) « Il faut vacciner les personnes précaires et migrantes contre la Covid-19 » ([lien](#))

Académie nationale de Médecine (23/06/2021) « Pour vaincre la Covid-19, une bonne vaccination vaut mieux que des tests à répétition » ([lien](#))

1. Point épidémiologique de Santé Publique France :

- **Indicateurs de l'activité épidémique :** ([lien](#))
- **Taux d'incidence par tranches d'âge :** ([lien](#))
- **Nombre de personnes testées :** ([lien](#))
- **Taux de positivité :** ([lien](#))
- **Nombre d'hospitalisations :** ([lien](#))
- **Nombre de patients en soins critiques (SR/SI/SC) :** ([lien](#))

2. Veille documentaire Covid-19 Santé publique France :

Avertissement

L'objectif de cette « brève » est de faciliter l'accès des lecteurs à des sujets d'actualité faisant l'objet d'une analyse dans un site institutionnel ou non. Il permet de retrouver l'intégralité de l'article concerné, sans pour autant en garantir le contenu. Le conseil national de l'ordre des médecins ne saurait engager sa responsabilité sur un article ou par extension sur un site faisant l'objet d'un lien dans ce bulletin.

Ces propositions de lecture sont extraites de la Lettre de veille documentaire de Santé Publique France ([lien](#)).

- **« Epidémiologie de SARS-CoV-2 dans une population partiellement vaccinée et implications pour le contrôle d'un rebond automnal »** (Institut Pasteur, 28/06/2021 – [lien](#))
- **« Vaccination des personnes ayant eu une infection par le SARS-CoV-2 après une première dose de vaccin »** (COSV, 18/06/2021 – [lien](#))
- **« Evaluation de l'impact perçu du premier confinement sur la santé des enfants et des femmes enceintes vus dans le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et dans les crèches de la ville de Paris lors de la pandémie de Covid-19 »** (22/06/2021 – [lien](#))

3. Actualités générales et juridiques :

- **Décret n°2021-910 du 8 juillet 2021 ([lien](#))** : Pass Sanitaire et justification d'absence de contamination : un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la Covid-19 est délivrée sur présentation d'un document mentionnant un résultat positif à un examen de dépistage RT-PCR réalisé plus de 11 jours et moins de 6 mois auparavant.
- **Arrêté du 6 juillet 2021 ([lien](#))** : Pour les personnes ne résidant pas en France, la prise en charge intégrale des tests de dépistage pour la réalisation de déplacements ou de certaines activités n'est possible que sur prescription médicale ou s'ils sont identifiés comme cas contact, sur présentation de la carte européenne d'assurance maladie pour les personnes relevant d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de Suisse.
- **Arrêté du 8 juillet 2021 ([lien](#))** : Prévoit les conditions de mise à disposition des tests rapides d'orientation diagnostiques antigéniques marqués CE sur auto-prélèvement nasal pour la détection du SARS-CoV-2.
- **Arrêté du 7 juillet 2021 ([lien](#))** : Afin d'éviter l'administration d'une seconde dose de vaccin qui ne serait pas utile, il y a lieu d'accompagner l'administration de la première dose d'un test rapide d'orientation diagnostique pour les personnes qui n'ont pas déjà été dépistées comme positives dans l'année précédant l'injection ;

4. Courrier de la DGS : Couverture Vaccinale :



Direction générale de
la santé

21.183.002
0217121

Le Directeur général de la santé

Paris, le 28 JUIN 2021

Nos réf. : D-21-018778

Monsieur le Président,

Grace à la mobilisation des professionnels de santé, la campagne de vaccination contre la covid-19 progresse et 45% des français (67% des plus de 50 ans) ont déjà reçu fin mai une première injection de vaccin. Je tiens à vous remercier pour cette implication sans faille qui fait le succès de cette campagne.

A l'heure où la totalité des personnes de plus de 12 ans est appelée à se faire vacciner, j'attire votre attention sur la couverture vaccinale chez certains de vos patients porteurs de maladies chroniques, y compris des pathologies à risque de forme grave, qu'il convient encore de faire progresser.

Ainsi, les données de l'assurance maladie en date du 09 mai indiquent que les couvertures vaccinales pour la première injection de vaccin chez certaines populations sont en deçà de ce qui est attendu compte tenu de la priorisation de la campagne vaccinale. A titre d'exemple, celles des patients atteints de pathologies respiratoires chroniques est de 51,5% seulement, celle des patients obèses de 48%, celles des malades hépatiques de 53%, celle des patients atteints d'une addiction à l'alcool de 30%.

Si la majorité de vos patients à haut risque de forme grave est donc déjà protégée, une marge de progression importante existe encore, et nous devons au maximum faciliter les démarches favorisant la vaccination des plus fragiles. Vous avez déjà joué un rôle déterminant dans cette campagne, et je sais pouvoir compter sur votre aide au bénéfice des plus fragiles.

Les médecins libéraux disposent aujourd'hui de la possibilité de passer commande pour trois types de vaccins différents afin de vacciner directement au sein de leurs cabinets ; l'assurance maladie leur communiquera dans les meilleurs délais un numéro coupe-file facilitant la prise de rendez-vous en centre de vaccination pour leurs patients qui le souhaiteraient. Des outils complémentaires devraient leur être proposés dans les semaines à venir, afin de faciliter les démarches de reprise de contact avec leurs patients à risque de forme grave non vaccinés.

Je vous remercie de relayer ce courrier de mobilisation auprès des médecins de toutes spécialités, d'accompagner par tout moyen la diffusion de cette information et de favoriser toutes les opportunités vaccinales en direction de cette population prioritaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Patrick BOUET
Président du Conseil national
de l'Ordre des médecins
4 rue Léon Jost
75017 PARIS

Jérôme SALOMON

14 avenue Duquesne – 75350 Paris 07 SP
Tél. 01 40 56 60 00 - www.social-sante.gouv.fr

Le traitement de vos données est nécessaire à la gestion de votre demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits à l'adresse dgs-mco@solid.s.gouv.fr ou par voie postale.
Pour en savoir plus : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/les-donnees-personnelles-et-cookies>